

NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES DES
ELEVES DE 3EME EN COLLEGE
POUR L'OBTENTION D'UNE BOURSE NATIONALE DE LYCEE

Madame, Monsieur,

Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie d'une bourse au lycée, vous devrez **retirer un dossier de demande de bourse** auprès du service d'intendance du collège où est scolarisé votre enfant.

Vous pouvez utiliser la notice d'information ci-jointe (cf. au verso de la page) pour estimer si vous pouvez prétendre à une bourse nationale de lycée.

Ce dossier dûment rempli devra être retourné au collège accompagné des pièces demandées :

IMPERATIVEMENT AVANT LE 30 JUIN 2016

Attention : seuls les dossiers déposés AU PLUS TARD LE 09 JUIN 2016 pourront obtenir une réponse avant les vacances scolaires. Les dossiers déposés entre le 10 et le 30 juin recevront une réponse à la rentrée scolaire.

Un **accusé de réception** vous sera remis, comme preuve du dépôt de votre demande. **Vous devrez le conserver**, ce document pouvant vous être demandé ultérieurement par la DSDEN de l'Essonne en cas de **contestation**.

IMPORTANT :

Ces démarches sont indispensables pour que votre enfant puisse bénéficier d'une bourse de lycée à la rentrée 2016 même s'il est déjà boursier en collège.



Nous sommes là pour vous aider



N° 51593#04

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2016-2017

Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

Notice d'information

►► Vous souhaitez faire une demande de bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un lycée public ou un lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux

►► Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2015 sur les revenus de 2014. En cas de modification substantielle de votre situation entraînant une diminution de ressources, vos revenus de l'année 2015 peuvent être pris en compte
- 2) les enfants à charge : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenus 2014 à ne pas dépasser	17 678 €	19 037 €	21 756 €	25 156 €	28 556 €	32 636 €	36 715 €	40 795 €

Un simulateur accessible depuis education.gouv.fr/aides-financieres-lycee vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant et estimer son montant

►► Comment faire votre demande de bourse nationale de lycée ?

Vous pouvez obtenir un formulaire de demande de bourse nationale de lycée en vous adressant à l'établissement de votre enfant ou en le téléchargeant sur education.gouv.fr/aides-financieres-lycee

Vous remplirez ce formulaire et y joindrez :

- une copie de votre avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014,
- les pièces justificatives correspondant éventuellement à votre situation particulière, dont vous trouverez la liste en rubrique n°4 du formulaire de demande de bourse

POUR EN SAVOIR PLUS

- Vous pouvez vous adresser à l'établissement d'accueil de votre enfant
ou consulter : www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee et utiliser le simulateur de bourse en ligne